

Supplément au SOP n° 346, mars 2010

**QUELQUES RÉFLEXIONS
SUR LA DATE DE PÂQUES EN GÉNÉRAL,
ET DANS L'ÉGLISE ORTHODOXE
EN PARTICULIER**

Une étude de Pierre SOLLOGOUB,
membre de la paroisse Saint-Jean-le-Théologien,
à Meudon (Hauts-de-Seine),
parue dans le bulletin de cette paroisse
(*Feuillets Saint-Jean*, n° 38 bis, mars 2010)

Document 346.A

Documents officiels sur la date de Pâques et le calendrier orthodoxe

- Colloque orthodoxe sur la date de Pâques (Chambésy, 1977)
SOP, *Supplément 20.A*, 6,85 € franco.
- Deuxième Conférence orthodoxe préconciliaire (Chambésy, 1982)
SOP, *Supplément 71.A*, 4,55 € franco
- Consultation œcuménique sur une date commune pour la célébration de Pâques (Alep, Syrie, 1997)
SOP, *Supplément 218.A*, 7,05 € franco

Une date de Pâques commune à tous les chrétiens ?

Un point de vue de Pierre SOLLOGOUB : SOP, 257.16-18, 1,50 € franco

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA DATE DE PÂQUES EN GÉNÉRAL, ET DANS L'ÉGLISE ORTHODOXE EN PARTICULIER

En 2010 et en 2011, tous les chrétiens fêteront Pâques le même jour. La coïncidence entre les Pâques occidentales et orientales se produit en moyenne tous les 3 à 4 ans, et la coïncidence 2 ans de suite est extrêmement rare. On peut y voir un signe pour se réinterroger sur les raisons profondes des différences de dates, d'autant plus que l'Église orthodoxe a relancé, semble-t-il, le processus préconciliaire. On se souvient que la question du calendrier était à l'ordre du jour d'une précédente session préconciliaire de Chambésy. Un dossier assez complet avait été publié, ainsi qu'un texte de synthèse accepté par tous les participants (réf.1). Il est donc important que l'Église dans son ensemble s'interroge de nouveau sur les raisons des divergences de calendrier, et en particulier sur la date de Pâques, car comme on le verra plus loin, l'Église orthodoxe ne suit plus les prescriptions du 1^{er} Concile œcuménique. Comment se fait-il que, alors que le premier Concile œcuménique qui s'est réuni à Nicée en 325, a défini la manière de déterminer la date de Pâques, l'Église soit incapable de statuer sur cette question ? On peut, certes, penser que ce sujet est secondaire, mais, si on y réfléchit bien, il concerne des aspects fondamentaux pour l'Église. Tout d'abord, il s'agit de la Fête des Fêtes et tout ce qui la concerne ne peut nous laisser indifférent. Ensuite, ce problème touche à la question de la réception des Conciles par l'Église : si nous ne savons plus comprendre ses décisions sur ce sujet, peut-être d'autres décisions conciliaires nous échappent-elles également ?

Nous savons tous que le calendrier, avec son contenu, ses aspects « sentimentaux », est un « outil » important dans la vie de la société : il marque les événements heureux et moins heureux – les anniversaires, les fêtes nationales, les jours de congés, l'approche des vacances... Pour les croyants, l'année est ponctuée de fêtes, culminant avec Pâques, la Fête des Fêtes. La superposition du cycle pascal, eschatologique, « au-delà » du temps, et du cycle des Ménées ancré dans le temps, est une icône du temps et du salut. Toute remise en cause, modification ou même minime évolution est mal accueillie et suspecte, a priori ; dans l'Église, ce phénomène est de plus certainement amplifié, car l'attachement, indispensable, à la Tradition semble devoir s'accompagner d'un attachement encore plus fort aux traditions.

La première Conférence préconciliaire de Chambésy, en 1976, dans ses conclusions (réf. 1) avait encouragé les diverses Églises locales à réfléchir sur ce sujet et à faire de la pastorale, afin de progresser ensemble vers une compréhension commune. Une consultation organisée par le Conseil œcuménique des Églises (COE) à Alep en mars 1997 est arrivée à des conclusions similaires (réf. 2). On ne peut que constater que, concrètement, rien n'a fait suite à ces réunions !

Cet article a pour objectif de participer à la réflexion appelée par ces consultations.

Rappel historique

La lecture des textes des Évangiles nous indique sans ambiguïté que la Passion, la mort et la résurrection du Christ sont chronologiquement associées à la Pâque Juive (« *Où veux-tu que nous te préparions le repas de la Pâque ?* » – Matthieu, XXVI, 17, ou « *J'ai tellement désiré manger cette Pâque avec vous avant de souffrir* » – Luc, XXII, 14). Rappelons également la symbolique associée à la Pâque juive – passage de la mer Rouge vers la terre promise – et celle de Pâques, passage de la mort à la vie. Le lien entre Pâques et la Pâque de l'Ancien Testament est donc fort.

Les premières communautés chrétiennes, issues du judaïsme, ont fêté la résurrection du Christ, soit directement le jour de la Pâque juive, soit le dimanche suivant. La manière de définir à quel moment fêter la Pâque juive est indiquée clairement dans la Bible dans Lévitique, XXIII, 5 : « *le premier mois, le quatorze du mois, au crépuscule, c'est la Pâque du Seigneur* ». De plus, il est indiqué dans Lévitique, XXIII, 10 : « *Vous amènerez au prêtre la Première Gerbe, prémices de votre moisson.* »

Dans ces extraits apparaissent les ingrédients qui vont servir à déterminer la date de Pâques. Le premier mois du calendrier juif est le mois des épis (mois d'Aviv en hébreu, qui prendra le nom babylonien de Nisan), quand les épis apparaissent, c'est-à-dire au printemps. Le deuxième extrait confirme ce moment, par l'offrande des prémices de la moisson. Un deuxième élément est fourni par le jour, le 14 du mois. Les Juifs avaient un calendrier luni-solaire dans lequel le mois débutait à la nouvelle lune et où le 14, milieu du mois, était la pleine lune. Le calendrier était également « solaire » car pour le faire correspondre avec les événements liés à la rotation de la terre autour du soleil (les saisons), il fallait le corriger en ajoutant un mois, en moyenne tous les 3 ans ; ainsi, le mois de Nisan sera toujours « au printemps ». L'ajout du mois complémentaire était décidé par le Grand Prêtre à Jérusalem. Lorsque le peuple juif habitait la Palestine, cette opération était simple, le climat était bien connu et il était facile de prévenir tout le peuple situé dans le « voisinage » de Jérusalem.

Cette situation s'est significativement modifiée, lorsque les Romains eurent chassé les Juifs de Palestine suite aux révoltes et à la destruction du Temple de Jérusalem en 70 de notre ère. Les communautés juives se sont retrouvées disséminées dans l'Empire, et n'ayant plus de référence commune, elles ont commencé à fêter Pâque de façons différentes. Les chrétiens, qui se conformaient à la date de la Pâque juive, se sont ainsi retrouvés dans la même confusion, amplifiée par les deux pratiques qui coexistaient : le jour de la Pâque juive ou le dimanche d'après.

L'ampleur de ces désordres explique que le sujet de la date de Pâques ait été mis à l'ordre du jour du premier Concile œcuménique, qui s'est réuni à Nicée en 325, sous l'impulsion de l'empereur Constantin.

Le Concile de Nicée

Les discussions du Concile ont surtout porté sur la résolution de l'hérésie d'Arius, qui concerne la nature du Christ, dont le Concile déclare qu'il est « consubstantiel » au Père.

Concernant la date de Pâques, la décision du Concile peut s'exprimer de la façon suivante : « *Que tous les Chrétiens fêtent Pâques le même jour, le premier dimanche après la première pleine lune qui tombe le jour même ou immédiatement après l'équinoxe de printemps.* » Les Pères du Concile ont ainsi cherché à se rapprocher le plus possible de la manière dont était définie la Pâque au moment du Christ, la Pâque de l'Ancien Testament.

On retrouve dans la définition les différents ingrédients évoqués au paragraphe précédent : la pleine lune, le printemps et le dimanche. Il faut bien prendre conscience de la perfection de cette décision : elle inclut ces trois éléments directement liés à la Création, et de plus, cette définition est *indépendante* de tout calendrier. Prétendre que les orthodoxes et les catholiques n'ont pas la même date de Pâques parce qu'ils ne suivent pas le même calendrier est donc tout à fait faux.

Il faut également retenir que le « décret » du Concile (si un tel décret a été établi) n'est pas parvenu jusqu'à nous. La décision, telle qu'exprimée ci-dessus, résulte de la compilation de textes postérieurs au Concile. Il est également certain que la décision prise s'est appuyée sur des pratiques déjà mises en œuvre dans plusieurs régions de l'Empire, comme Alexandrie, qui était alors à la pointe de l'astronomie, Rome et d'autres. Par contre, certaines régions, par exemple, en Asie Mineure, ne suivaient pas cette pratique.

Notons que le Concile n'est pas entré dans les aspects « techniques » de détermination pratique de la date de Pâques, ni donné une quelconque place privilégiée au calendrier julien, calendrier civil en usage à cette époque dans l'Empire romain et qui sera tout naturellement utilisé par l'Église.

Une des suites du Concile consistera à définir un procédé pour que chaque diocèse, aussi isolé soit-il, puisse célébrer Pâques le jour où il convient. Ceci sera exposé ci-après, lorsque nous parlerons du comput pascal.

Après le Concile de Nicée, des conciles locaux ont évoqué la date de Pâques et ont parfois émis des décisions à ce sujet, car la décision du Concile de Nicée ne s'est pas imposée du jour au lendemain ! Certaines de ces dispositions mentionnent la Pâque Juive et sont souvent considérées, à tort, comme la prescription essentielle pour définir la date de Pâques. Ce point sera développé plus loin, lorsque nous étudierons la Pâque juive.

Quelques rappels simples sur les calendriers

Un calendrier est un procédé pour repérer les moments de l'année et les dates. À l'origine, il servait pour les activités agricoles, à la base des sociétés primitives, pour les aspects contractuels et pour indiquer les fêtes religieuses et civiles. Les calendriers se sont appuyés sur les éléments de la Création, comme exprimé dans le Psaume 103 (traduction du Père Placide Deseille) : « *Il a fait la lune pour marquer les temps* » (ou *les fêtes*, selon la TOB). Nous ne donnerons que quelques éléments nécessaires pour mieux appréhender la question de la date de Pâques ; le lecteur intéressé par plus de détails pourra consulter utilement les réf. 3 et 4, par exemple.

Le calendrier contient diverses unités de temps. Tout d'abord le jour et la semaine, sur lesquels nous n'insisterons pas tant ils sont clairs. À l'opposé apparaît l'année, qui se manifeste dans nos régions par la durée variable des jours et par les saisons. Astronomiquement, une année solaire correspond à la durée qui sépare deux passages successifs de la terre au même point sur sa trajectoire autour du soleil. La durée de l'année a été approchée dès l'Antiquité par les astronomes de Grèce et d'Égypte. L'année utilisée dans le calendrier julien est de 365,25 jours, ce qui explique la présence d'une année bissextile tous les 4 ans. Il fallait une mesure intermédiaire entre la semaine et l'année ; elle a été ici encore fournie par un élément de la Création, la lune. La durée moyenne d'une lunaison est de 29,50 jours environ ; de là découlent les mois (dans plusieurs langues, mois et lune sont le même mot ou des mots très voisins). Comme on le sait, les mois lunaires et l'année ne sont pas commensurables, c'est-à-dire qu'il n'y a pas un nombre entier de mois lunaires en une année solaire ; comme nous le verrons, c'est une des causes de nos difficultés pascales.

Différents types de calendrier ont alors été créés à partir de ces éléments de base. Notre calendrier civil (grégorien), ainsi que le calendrier julien sont solaires ; ils s'appuient sur l'année solaire, et les mois ont des durées issues de celles des lunaisons, mais la pleine lune, par exemple, change de date d'un mois à l'autre. Les calendriers solaires se sont développés dans les régions agricoles (Mésopotamie et Bassin méditerranéen) pour lesquelles l'année solaire, avec les saisons, est la référence.

À l'autre extrémité, on trouve les calendriers purement lunaires, comme le calendrier musulman. Le mois commence à la nouvelle lune et le milieu du mois correspond à la pleine lune. Comme il est dit plus haut, les mois lunaires et l'année ne sont pas commensurables, ce qui fait que l'année musulmane dérive par rapport à l'année solaire. Cela se traduit, par exemple, dans le fait que le moment du Ramadan se déplace dans l'année civile. Ces calendriers se sont développés plutôt dans des régions d'élevage, moins sensibles aux saisons.

Entre les deux, on peut citer le calendrier juif, qui est luni-solaire. Les mois sont lunaires, dans le sens où ils débutent à la nouvelle lune (et le 14 du mois correspond à la pleine lune). Pour s'adapter à l'année solaire, indispensable pour les travaux des champs et pour marquer les

fêtes, la Pâque en particulier, il faut ajouter des mois supplémentaires au calendrier, pour « rattraper » le soleil et s'assurer d'avoir les prémices de la moisson pour la Pâque. Le calendrier juif utilise une succession assez complexe d'années de durées différentes (il y a 6 types d'années, de 12 ou 13 mois).

Un moyen pour essayer de mettre en relation les calendriers solaire et lunaire a été découvert par Méton (astronome grec du V^e siècle avant J.C.). Il a observé que 19 années solaires (cycle de Méton) représentent 235 mois lunaires. Tous les 19 ans, les pleines lunes reviennent aux mêmes dates des mêmes mois. Il suffit d'observer les pleines lunes pendant 19 ans pour pouvoir déterminer les pleines lunes de n'importe quelle année. Cela sera utilisé abondamment, comme nous le verrons lorsque nous allons aborder l'étude du comput pascal.

Pour finir ce paragraphe, qui pourrait laisser penser que tout va être simple, il faut dire que la Création est plus subtile. D'une part, l'année julienne est une estimation grossière de l'année solaire « vraie » ; cela se traduit par une dérive du calendrier par rapport à la Création : l'équinoxe de printemps, qui était le 21 mars au moment du concile de Nicée, a maintenant dérivé de 13 jours et se retrouve le 7 mars !!! D'autre part, le cycle de Méton n'est pas rigoureusement un nombre entier de lunaisons, et les pleines lunes y dérivent d'un jour tous les 235 ans environ.

Ces deux observations sont à l'origine de la réforme du calendrier, proposée par le pape Grégoire, en 1582. En effet, les principaux éléments sont les suivants :

- L'année julienne, égale à 365,25 jours est plus longue que l'année solaire, égale à 365,2422 jours (en moyenne). Cette différence, qui peut paraître minime et qui, effectivement, au cours d'une vie humaine a peu d'effet, induit un jour de décalage en un peu plus d'un siècle. Au XVI^e siècle, l'équinoxe de printemps, réputé être le 21 mars, se produisait en fait 10 jours plus tôt, ce qui pour les travaux agricoles n'était pas négligeable. La réforme du calendrier a consisté, d'une part, dans l'ajustement de la durée de l'année. L'année grégorienne compte 365,2425 jours (soit 1 jour de trop tous les 3000 ans environ !); l'ajustement est réalisé en déclarant non-bissextiles les années séculaires, sauf celles dont le nombre de siècles est divisible par 4. Par exemple, 1900 n'est pas bissextile pour le calendrier grégorien, mais il l'est pour le julien, ce qui a augmenté d'un jour la différence des calendriers. Par contre, 2000 est bissextile pour tous, ce qui n'a pas créé de différence supplémentaire entre les deux calendriers (on peut d'ailleurs s'en réjouir, car on n'ose imaginer les divisions qu'aurait pu engendrer cette situation !). D'autre part, 10 jours ont été supprimés en octobre 1582, pour ramener l'équinoxe au 21 mars.
- Concernant l'application du cycle de Méton, deux types de modifications ont été apportés. D'une part, correction permettant de remettre à sa place la pleine lune, qui avait dérivé d'environ 3 jours; d'autre part, modification de l'ordre des années, pour tenir compte de façon plus précise de la durée effective du cycle, et de la modification de l'ordre des années bissextiles du calendrier grégorien par rapport au julien. Cette dernière modification est assez complexe, mais il faut cela pour tenter de retrouver les pleines lunes à leur date effective.

La réforme grégorienne avait donc pour seul objet de remettre le calendrier en phase avec la Création.

Le comput pascal

Une fois prise la décision de Nicée, il fallait la mettre en application concrètement. On aurait pu imaginer, qu'en un endroit une « commission » décide chaque année de la date de Pâques et fasse parvenir cette information à toutes les Églises sur la terre. À l'époque d'Internet ce serait imaginable, mais pas au IV^e siècle. Il a donc fallu trouver un moyen de diffusion, par exemple

dans les livres liturgiques, et assez simple pour être compréhensible dans les diocèses et dans les paroisses les plus reculés et les plus isolés.

Le génie des astronomes s'est attelé à cette tâche et des « Pascalties » ou tables pascales ont été mises au point et diffusées dès le V^e siècle. Les études et calculs associés portent le nom de « comput ecclésiastique » ou « comput pascal ».

Il faut donc concilier un calendrier solaire et des éléments lunaires. Pour cela on se servira du cycle de Méton évoqué plus haut : 19 années solaires valent 235 lunaisons ! Avec ce résultat, il suffit d'observer et de noter les pleines lunes pendant 19 ans pour pouvoir indiquer indéfiniment les pleines lunes, et le tour est joué.

Le **comput de l'Église orthodoxe**, établi peu après Nicée, s'appuie sur ce simple résultat. Il part d'une table sur laquelle sont placées, de façon empirique, les pleines lunes pendant 19 ans. C'est l'élément fondamental du comput. La première étape pour déterminer la date de Pâques consiste à se placer dans le cycle de 19 ans ; l'ordre dans ce cycle, un chiffre de 1 à 19, est le nombre d'or. On a ainsi la date de la pleine lune qui tombe après le 21 mars. Un calcul permet de définir le dimanche qui suit dans le calendrier julien (nous ne détaillons pas ce calcul, on pourra se reporter aux réf. 3 et 4 ; disons seulement qu'il est à la portée de toute calculatrice de classe terminale, et que les calculateurs prodiges des siècles passés ont fait leur célébrité en déterminant de tête le jour de la semaine correspondant à une date donnée). Et c'est tout ! Il n'y a rien d'autre, aucune Pâque juive cachée dans l'algorithme. Malheureusement, le résultat est faux, dans le sens qu'il ne correspond plus à ce que l'on observe, car le calendrier julien retarde de 13 jours par rapport à la Création. Sans compter que les pleines lunes du cycle (julien) de Méton retardent aussi.

La date la plus précoce de Pâques correspond à une pleine lune le 21 mars et à un dimanche le lendemain, soit le 22 mars dans le calendrier julien, c'est-à-dire le 4 Avril dans notre calendrier civil (grégorien). C'est le cas en 2010. La date la plus tardive correspond au cas où la pleine lune tombe le 20 mars, et qu'elle n'est donc pas encore de printemps. Il faut alors attendre la pleine lune suivante, le 18 avril. Si c'est un dimanche, Pâques sera le dimanche d'après, le 25 avril, soit le 8 mai dans le calendrier civil.

Le **comput de l'Église catholique** est tout à fait comparable, sauf qu'il utilise le calendrier grégorien et que l'ordre dans le cycle de Méton y est modifié comme évoqué plus haut. La table julienne des pleines lunes a été complétée, toujours de façon empirique, et il a fallu introduire, outre l'ordre dans le cycle de Méton, identique à celui du comput orthodoxe, un autre paramètre, appelé épacte, qui dépend de l'année considérée et qui intègre les adaptations du cycle de Méton. Les dates extrêmes sont les mêmes que celles de comput julien, mais dans le calendrier grégorien : 22 mars et 25 avril.

Nous donnons en Annexe une table, adaptée de la réf. 2, qui fournit les dates de Pâques, déterminées selon la décision de Nicée et utilisant un calcul astronomique, puis selon les computs grégorien et julien. Cette table indique également la date de la pleine lune de printemps, telle que calculée par les astronomes et la date de la Pâque juive, pour les années 2001 à 2025. On peut en tirer les observations suivantes :

- Le comput grégorien se trompe sur la date (selon Nicée) une seule fois en 25 ans, en 2019. On voit que la date de Nicée est très tôt et que la pleine lune donnée par les Tables doit se situer avant le 21 mars, ce qui nécessite d'attendre la pleine lune suivante. On observe d'ailleurs, que la Pâque juive est également incorrecte. Cela illustre le point faible des tables en général, qui représentent mal les points proches des limites. En effet, la plupart du temps, on n'a pas besoin d'une grande précision dans la date de la pleine lune : si la table indique ce jour le jeudi et qu'en réalité c'est le mercredi, cela ne change pas la date de Pâques, le dimanche suivant. De même, la pleine lune peut être le 23 ou 24 mars sans que le dimanche suivant en soit modifié. Tout cela fonctionne, sauf quand on est près des limites, et que la pleine lune tombant le 20 au lieu du 21 mars déplace Pâques de 4

semaines ! C'est pour cela qu'il faut passer à une détermination purement astronomique de la date de Pâques, suivant en cela les décisions de Nicée.

- Les dates de Pâques orthodoxe et catholique coïncident 8 fois durant ces 25 ans.
- La Pâque juive coïncide avec la pleine lune à un jour près, 20 fois sur 25. Les 5 fois où il y a désaccord correspondent, comme indiqué ci-dessus, à des cas proches des limites.

La différence entre les dates de Pâques orthodoxe et catholique est donc parfaitement claire et simple. La raison principale en est que les orthodoxes utilisent le calendrier julien, et surtout que le printemps y est invariablement placé le 21 mars, ce qui, comme nous l'avons vu, est inexact. De plus, les orthodoxes considèrent souvent qu'il faut suivre le calendrier julien, car ce serait une prescription du Concile de Nicée. Mais aucun document ne permet d'étayer cette hypothèse qui serait, d'ailleurs, contraire à la décision de ce concile, indépendante de tout calendrier¹.

La Pâque juive

On cite souvent le Concile d'Antioche (341) qui, dans un de ses décrets, stipule qu'il ne faut pas fêter Pâques « avec les Juifs » (ou en même temps?), ainsi que les Constitutions Apostoliques (datant de la seconde moitié du IV^e siècle) qui indiquent qu'un évêque, un prêtre ou un diacre qui célèbre Pâques « avec les Juifs » doit être déposé, pour renforcer la position de l'Église orthodoxe qui, seule, se conformerait à cette prescription. Une analyse un peu plus approfondie mérite d'être faite. Nous sommes quelques décennies après le Concile de Nicée qui, en édictant une règle pour la détermination de la date de Pâques, voulait « clore » la question. Le fait que celle-ci continue d'être discutée indique que certaines Églises (en Asie Mineure, en particulier) ne suivent toujours pas les décisions du Concile, et continuent de se référer à la Pâque juive pour fêter la Résurrection du Christ. Les Constitutions Apostoliques et le Concile d'Antioche ne font que rappeler que l'Église a établi une règle qu'il faut suivre, au lieu de se référer à ce qui se faisait avant et qui consistait à suivre le comput juif. Toute autre interprétation de ces dispositions tendrait à dire que la règle de Nicée est soit incomplète, soit pas claire, soit même erronée, et que ces dispositions « précisent » Nicée. Or, il n'en est rien, Nicée est clair et précis dans sa formulation. On ne peut donc pas s'appuyer sur ces textes pour justifier la date « orthodoxe ». Il est d'ailleurs assez curieux de voir que ces textes (du Concile d'Antioche et des Constitutions Apostoliques) sont souvent cités avant la décision de Nicée dans les milieux

¹ Plus récemment (réf. 6) on voit apparaître des défenseurs du calendrier julien. L'argument le plus souvent exprimé est que les historiens préfèrent ce calendrier, car il est plus simple et que les durées y sont plus faciles à déterminer. C'est vrai, le calendrier julien a une périodicité de 4 ans, alors que pour le calendrier grégorien elle est de 400 ans. Mais, honnêtement, qui est gêné par cela ? Aujourd'hui, faire la conversion d'un calendrier à un autre est banal. Plus subtile, mais finalement tout à fait farfelue, est l'idée de considérer le calendrier julien comme solaire, lunaire et lié aux étoiles (réf. 6). Il est solaire, car il indique l'année solaire, lunaire car il intègre le cycle de Méton en 19 ans, et lié aux étoiles car la durée d'une année julienne est proche de celle d'une année sidérale. Pour comprendre cette dernière notion, il faut se rappeler que l'axe de la terre n'a pas une direction fixe, mais qu'il décrit un cône comme une toupie. Ce cône est décrit en 26 000 ans environ. La conséquence de cet effet est qu'après une année solaire, c'est-à-dire à son retour au même endroit sur sa trajectoire autour du soleil, la terre aura tourné en plus, par rapport aux étoiles, de $1/26000^{\circ}$ de tour, soit l'équivalent de 0,014 jours. Si l'on rajoute cette durée à celle de l'année grégorienne (365,2425 jours), on obtient 365,2565 jours, plus proche de 365,25, durée de l'année julienne ! Plus proche, mais pas égale. L'année sidérale est utile pour les astronomes qui observent les étoiles, elle n'a aucun intérêt dans la vie courante. En ce qui concerne le cycle de Méton qui, comme nous l'avons vu n'est pas exact, la différence entre la durée du cycle calculée en années julienne ou grégorienne est faible. Finalement, le calendrier julien est un mauvais calendrier solaire (par rapport au grégorien) et un médiocre calendrier lunaire et sidéral.

orthodoxes. Pour clore ce sujet, citer ces textes pour justifier de quelque interdiction de faire coïncider Pâques avec la Pâque juive, est exactement opposé à l'esprit et au fond de ces textes, qui rappellent simplement que l'Église a défini quand fêter Pâques et qu'il faut suivre ces prescriptions, et non plus suivre le comput juif.

On peut également se poser la question de ce que ferait l'Église si les Juifs décidaient, pour une raison qui leur est propre, de fêter Pâque, par exemple, le 1^{er} Juillet ? La réponse selon Nicée est que cela ne changerait rien. Il faut d'ailleurs noter que l'établissement définitif du calendrier juif a été réalisé par le Patriarche Hillel, vers 350, soit après Nicée ; cela n'a généré aucun trouble dans l'Église. Il est donc vain, dans la table de l'Annexe, de se poser la question de savoir si Pâques est avant la Pâque juive ou non. Certains, voyant la table de l'Annexe, dans laquelle Pâques du calendrier julien est toujours après la Pâque juive, pourraient prétendre que le comput orthodoxe assure la non-coïncidence (et, plus encore, la non-antériorité) de Pâques avec la Pâque juive. Cet argument n'a pas de sens, car au moment du Concile, le calendrier julien n'avait pas de retard, il était donc « comme » le calendrier grégorien aujourd'hui. D'ailleurs, au IV^e siècle après le Concile de Nicée, il y a eu plusieurs cas de coïncidence entre Pâques et la Pâque juive (réf. 5), et cela ne semble pas avoir troublé l'Église outre mesure.

Une particularité de la date de Pâques en 2010

La date de Pâques en 2010 présente une particularité qui permet d'illustrer certains éléments de l'article. En effet, Pâques est le 4 avril, soit le 22 mars dans le calendrier julien, date au plus tôt (cf. plus haut : *Le comput pascal*). Cela signifie que dans le comput orthodoxe, la pleine lune ne peut être que le 21 mars (soit le 3 avril dans le calendrier grégorien). Or, il n'en est rien, la pleine lune est le 30 mars (cf. votre calendrier des Postes). À cause de la dérive du cycle de Méton évoquée plus haut, les tables orthodoxes indiquent la pleine lune le 3 avril (dans le calendrier grégorien), soit avec 3 jours de retard ! Fort heureusement, le cumul de ces erreurs fait que notre fête de Pâques se retrouve à la bonne date. Il est important de regarder le ciel, la Création, et d'en prendre conscience concrètement, plutôt que de se plonger dans des tables, réelles ou virtuelles, comme nous y pousse le monde moderne. On pourra ainsi prendre conscience de l'erreur de notre comput pascal. On pourra également se rendre compte, si la météo est clémente, qu'au moment de la pleine lune, la terre est éclairée le jour par le soleil, et la nuit par la lune, donnant un sens complet au premier tropaire de la troisième Ode du Canon des Matines de Pâques : « *Tout est maintenant rempli de lumière, le ciel, la terre et les enfers ! Que toute la création célèbre la Résurrection du Christ !* »

Synthèse

Les éléments présentés dans cette étude indiquent que la question de la date de Pâques est un malentendu. Le Concile de Nicée a donné à l'Église une manière simple et claire de définir cette date, qui s'appuie uniquement sur la Création et est indépendante de tout calendrier. Des moyens de calculer la date ont été mis au point ultérieurement (comput). Le comput, lui, a dû s'appuyer sur le calendrier en vigueur à l'époque où il a été élaboré. Il est simplement un moyen pour « prédire », avec une certaine approximation, ce que la Création nous propose.

Le comput de l'Église orthodoxe est inexact parce que, d'une part, il s'appuie sur un calendrier qui retarde sur la Création et, d'autre part, sur une détermination des pleines lunes trop approximative. Cela fait que *l'Église orthodoxe ne suit pas les prescriptions du Saint et Grand Concile de Nicée*.

On sait très bien ce qu'il faudrait faire : déterminer la date de Pâques en utilisant les données actuelles des astronomes. C'est ce qui a été exprimé dans les réunions préconciliaires de Chambésy et durant la réunion œcuménique d'Alep. Il faut aussi avoir à l'esprit que modifier un calendrier n'est pas facile, car le calendrier, d'une manière générale, véhicule un grand nombre de facteurs affectifs. Il faut donc faire de la catéchèse sur ce sujet, et nos Églises doivent avoir

l'audace de lancer cette réflexion, par exemple en prenant prétexte du nouveau départ du processus préconciliaire.

N'oublions pas que, parmi les prescriptions du Concile de Nicée, la première stipule que « *tous les chrétiens fêtent Pâques le même jour* ». Dans sa miséricorde, le Seigneur nous a permis de la respecter cette année, ainsi que l'année prochaine et ce, malgré notre comput inexact. Que cela nous aide à prendre conscience qu'il est fondamental, dans le monde sécularisé, que nous proclamions, tous les chrétiens ensemble, le message fondateur de notre foi, le Christ ressuscité.

Références

- 1 – *Deuxième Conférence orthodoxe préconciliaire* (Chambésy, 1982), SOP, *Supplément* 71.A, septembre-octobre 1982 (4,55 € franco). [Cette Conférence avait été préparée par un important *Colloque sur la date de Pâques* (Chambésy, 1977), dont le dossier complet (65 pages) comprend notamment les études suivantes : L'examen de la question d'une célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche (métropolitain DAMASKINOS), Les données astronomiques du problème (N. KONTOPOULOS), Les déclarations du Concile de Nicée sur la célébration commune de Pâques et leur signification actuelle (évêque PIERRE [L'Huillier]), La question d'une célébration commune de Pâques. Brève étude historique et canonique de la question (Ene BRANISTE). SOP, *Supplément* 20.A, juillet-août 1977 (6,75 € franco).]
- 2 – *Vers une date commune pour la célébration de Pâques*, consultation organisée par le Conseil œcuménique des Églises (COE) et le Conseil des Églises du Moyen-Orient (CEMO), Alep, 1997, SOP, *Supplément* 218.A, mai 1987 (7,05 € franco).
- 3 – COUDERC, Paul. *Le calendrier*, « *Que sais-je ?* » n°203, 5^e éd., 1981.
- 4 – LEFORT, Jean. *La Saga des Calendriers*, Belin, « *Pour la Science* », 1998.
- 5 – Archbishop PETER (L'Huillier). *The Church of Ancient Councils*, St Vladimir's Seminary Press, 2000 (en anglais).
- 6 – *La Question du calendrier*, Monastère de la Sainte-Rencontre, Moscou, 2000 (en russe).

ANNEXE : Tableau des dates de Pâques de 2001 à 2025 (adapté de la réf. 2)

Année	Pâques selon le Concile de Nicée- détermination astronomique	Pâques calendrier grégorien	Pâques calendrier julien	Pleine lune de printemps - détermination astronomique	Pâque Juive
2001	15 avril	15 avril	15 avril	8 avril	8 avril
2002	31 mars	31 mars	5 mai	28 mars	28 mars
2003	20 avril	20 avril	27 avril	16 avril	17 avril
2004	11 avril	11 avril	11 avril	5 avril	6 avril
2005	27 mars	27 mars	1 ^{er} mai	25 mars	24 avril
2006	16 avril	16 avril	23 avril	13 avril	13 avril
2007	8 avril	8 avril	8 avril	2 avril	3 avril
2008	23 mars	23 mars	27 avril	21 mars	20 avril
2009	12 avril	12 avril	19 avril	9 avril	9 avril
2010	4 avril	4 avril	4 avril	30 mars	30 mars
2011	24 avril	24 avril	24 avril	18 avril	19 avril
2012	8 avril	8 avril	15 avril	6 avril	7 avril
2013	31 mars	31 mars	5 mai	27 mars	26 mars
2014	20 avril	20 avril	20 avril	15 avril	15 avril
2015	5 avril	5 avril	12 avril	4 avril	4 avril
2016	27 mars	27 mars	1 ^{er} mai	23 mars	23 avril
2017	16 avril	16 avril	16 avril	11 avril	11 avril
2018	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril	8 avril	31 mars	31 mars
2019	24 mars	21 avril	28 avril	21 mars	20 avril
2020	12 avril	12 avril	19 avril	8 avril	9 avril
2021	4 avril	4 avril	2 mai	28 mars	28 mars
2022	17 avril	17 avril	24 avril	16 avril	16 avril
2023	9 avril	9 avril	16 avril	6 avril	6 avril
2024	31 mars	31 mars	5 mai	25 mars	23 avril
2025	20 avril	20 avril	20 avril	13 avril	13 avril

Directeur de la publication : père Michel EVDOKIMOV

Rédaction et réalisation : Serge TCHÉKAN

Abonnement annuel

	SOP mensuel	SOP + Suppléments
France + DOM	40,00 €	72,00 €
Europe + TOM	44,00 €	88,00 €
Autres pays	52,00 €	99,00 €

Commission paritaire : 1111 G 80948

C.C.P.: 21 016 76 L Paris

ISSN 0338-2478

Tiré par nos soins

Tarifs PAR AVION sur demande
